



VILLE DE CHARLEROI

Direction de l'Aménagement et du Développement Urbains
Division de l'Urbanisme et du Permis d'Urbanisme

N/Réf. : DIV/2011/0858

Charleroi, le 05/09/2011.

V/Réf :

Agent traitant : Chauffouraux Nathalie

☎ : 071/863986

Madame Esmeralda MAURIZIO
Rue du Castia 1
7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Madame,

Objet : Section de Charleroi, Grand'rue 231 - Attestation de conformité urbanistique pour 2 logements et un rez commercial – Immeuble cadastré 2^{ème} division section A parcelle 877 N

J'ai le plaisir de vous informer que vos logements et le rez commercial sont en ordre du point de vue urbanistique.

Il ressort en effet des éléments en notre possession que ceux-ci existaient avant le 20/08/1994.

C'est à cette date qu'est entré en vigueur le décret du 14/07/1994 modifiant l'ancien article 192,6° et complétant l'ancien article 194 du CWATUPE qui a introduit l'obligation d'obtenir un permis pour la création d'au moins 2 logements, qu'il s'agisse d'appartements, de studios, de flats ou de kots.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Echevin de l'Aménagement et du
Développement urbains,

Eric MASSIN



Service de l'Urbanisme
Responsable du Service : Daniel VANDERAVEROET
Responsable Administratif : Guillaume GRENIER
Echevin de l'Aménagement et du Développement urbains : E. MASSIN
Maison Communale Annexe, Place J. Destrée 1 - 6060 CHARLEROI

☎ 071/86.39.77
☎ 071/86.39.64
☎ 071/86.39.55

FAX : 071/86.39.63